

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 11 (5 pouvoirs)

Absents : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.06.2024

Présence du Conseil des enfants : Présents : Léa JOLY/Harper MALNUIT / Timéo JARRILLON.

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Didier SERNAGLIA, Sabrina JUTARD, Luc GERBAUD, Alexis MAINARD, Adrien MARTIN, Valérie GAUFFENIC, Sandrine JACQUAT.

Absents non excusés : Michaël HAPIOT.

Absents excusés : Alain BENETEAU (Pouvoir à S.BARREAUD), S.GRELAUD (pouvoir à S.JUTARD), Maryse DE OLIVEIRA (Pouvoir à L.DUPAS), Maïté GENAUZEAU (Pouvoir à Christine BOBIN), Jennifer ROUHAUD (pouvoir à A.MARTIN), Caroline POUVREAU, Romain PAGEAUD.

Secrétaire de séance : Valérie GAUFFENIC.

Approbation du Procès-Verbal du 28.05.2024

1-Décisions prises par le Maire

Rapporteur : Serge BARREAUD

Monsieur Serge BARREAUD, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 28/05/2024 au 24/06/2024 :

DEVIS

LAFARGE BETONS – Bétons pour pont de l'Anglée – 1.393,63 € TTC

CHAUSSON MATERIAUX – Matériaux pont de l'Anglée + Aire de Loisirs – 304,63 € TTC

AUBERT PNEUS – Pneus tracteur – 333,60 € TTC

MECA – Fourneau électrique Salle des fêtes de Velluire – 2.984,40 € TTC

METAMORPHOSE – Oriflamme – 477,60 € TTC

ACTUEL VET – Vêtements de travail service technique – 1.070,40 € TTC

ALIGATORE – Débroussaillage et entretien – 4.860,00 € TTC

FACTURES

ADRIEN MERCIER – Panneaux bois élection – 103,68 € TTC

LABEL VEGETAL – Galets décoratifs – 141,31 € TTC

VENDEE HABITAT – Loyer cabinet du Payré – 1.170,58 € TTC

OUVRARD – Roulement tracteur – 421,14 € TTC

VELL'EVENT – Repas du Communal – 312,00 € TTC

CONVIVIO – Repas cantine mai 2024 – 2.834,01 € TTC

SYDEV – Eclairage mars 2024 – 4.490,93 € TTC

CENTRAKOR – Stores Ecole René Robuchon – 52,58 € TTC

FLEX HYDRO – Remplacement flexible Nettoyeur – 381,44 € TTC

FLEX HYDRO – Réparation fuite eau et huile nettoyeur – 1.063,36 € TTC

SOULARD VOYAGES – Transport cantine Mai 2024 – 899,88 € TTC

BERTRANS CHRISTOPHE ARCHITECTE – Réhabilitation Ecole René Robuchon acompte 14 – 1.590,73 € TTC

BREM O ENERGIE – Réhabilitation Ecole René Robuchon SOLDE – 1.894,69 € TTC

RINEAU TP – Voirie 2023 – 47.316,00 € TTC

ENGIE – Elect du 09/04/2024 au 08/05/2024 – 1.144,37 € TTC

BOULANGERIE GAINET – Pains cantine mai 2024 – 97,50 € TTC

SOFAIR – Réparation Renault Kangoo – 1.627,70 €

ALYATIS – Contrat de maintenance informatique juin 2024 – 108,00 € TTC

CLINIQUE VETERINAIRE – Ouverture du Communal – 5.297,63 € TTC

SAUR – Eau 1^{er} semestre 2024 – 3.571,26 € TTC

ENGIE – Elect ouverture du Communal – 36,41 € TTC

BRICOMARCHE – Boîte à lettre Ecole René Robuchon – 22,90 € TTC

DPU

03/06/2024 – 1 impasse de Port Mouraud – REECE/MONTAGNE – 64.000 € + 2.000 € (mobilier) + frais de notaire

Le conseil municipal en prend acte.

2-Objet : Enquête Publique – Demande d'autorisation environnementale d'extension d'un élevage avicole présentée par l'EARL Les Plumes Pérotines **Votants : 15**

Rapporteur : Laurent DUPAS

Le pouvoir de Jennifer ROUHAUD donné à A.MARTIN ne compte pas car Mme ROUHAUD est concernée

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier concernant une demande d'autorisation environnementale d'extension d'un élevage avicole présentée par l'EARL Les Plumes Pérotines.

Ce projet a nécessité l'organisation d'une enquête publique qui s'est déroulée du 21 mai 2024 au 20 juin 2024.

Le Conseil Municipal est donc appelé à donner son avis sur ce dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

3- Devis jeux Aire de Loisirs **Votants : 16**

Rapporteur : Chantal JAUMIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant l'achat et la pose de jeux à l'aire de loisirs.

PCV Collectivités

- 15.878,00 € HT / 19.053,60 € TTC (sans gazon synthétique)
- 19.396,00 € HT / 23.275,20 € TTC (avec gazon synthétique)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer le devis suivant :

- 19.396,00 € HT / 23.275,20 € TTC sans variante (avec gazon synthétique)

4- Objet : Devis route de la Carrière Route du Poiré et d'Auzay **Votants : 16**

Rapporteur : Serge BARREAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ROUGER TP concernant la route de la Carrière (route du Poiré/Auzay) car suite à différents écoulements d'eau celle-ci est vraiment dégradée.

Cette route appartient à la commune des Velluire-sur-Vendée et d'Auchay-sur-Vendée, deux devis identiques ont donc été fait à chacune d'entre elles.

ROUGER TP – 8.765,50 € HT / 10.518,60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

5- Objet : Devis travaux de réseau à l'école René Robuchon Votants : 14

Rapporteur : Serge BARREAUD

Monsieur Adrien MARTIN ne prend pas part au vote / le pouvoir de Jennifer ROUHAUD donné à A.MARTIN ne peut donc être utilisé.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant les travaux de reprise d'un réseau à l'école Renée Robuchon.

GUYONNET TP : 8.897,00 HT / 10.676,40 € TTC (sans pompe de relevage)
9.742,00 € HT / 11.690,40 € TTC (avec pompe de relevage)
BOBINEAU TP : 3.399,10 € HT / 4.078,92 € TTC (sans pompe de relevage)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer le devis suivant :

- BOBINEAU TP : 3.399,10 € HT / 4.078,92 € TTC (sans pompe de relevage)

6 – Objet : Devis travaux de réseau à l'atelier de Velluire Votants :

Rapporteur : Serge BARREAUD

Point reporté à la prochaine réunion de conseil un nouveau devis doit être fait en ajoutant une réserve d'eau.

7- Devis tondeuse Votants : 16

Rapporteur : Serge BARREAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis concernant l'achat d'une tondeuse.

- GAMM VERT : 4.040,83 € HT/4.849,00 € TTC (avec reprise de l'ancienne tondeuse) - 4.165,83 € / 4.999,00 € TTC
ou
5.290,83 € HT / 6.349,00 € TTC (avec reprise de l'ancienne tondeuse 125.00 €) – 5.415,83 € HT / 6.499,00 € TTC (sans reprise)

-PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE : 4.499,17 € HT / 5.399,00 € TTC

- GROUPE TECNAGRI : 4.962,00 € HT / 5.954,40 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer le devis suivant :

- GAMM VERT : 5.415,83 € HT / 6.499,00 € TTC (sans reprise)

8- Objet : Aide façade/toiture Impasse de la Boissière Votants : 16

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 13 octobre 2020 concernant la mise en place d'une participation financière de la commune en complément de la participation financière de la communauté de communes du pays de Fontenay-Vendée pour l'aide directe « façade – toiture ».

Mesdames DETROYE/CARAON ayant déposé un dossier complet à la mairie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'attribuer la somme forfaitaire de 1 000 € à Mesdames DETROYE/CARAYON.

9- Objet : Epicerie Solidaire – Participation 2023 Votants : 16

Rapporteur : Christine BOBIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le mémoire relatif à la participation de la Commune au fonctionnement de l'Epicerie Solidaire pour 2023.

Ce mémoire est arrêté à la somme de 371.28 euros.

Dépense inscrite au budget au compte 65748 (subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote donc une participation de 371.28 euros à l'Epicerie Solidaire du Pays de Fontenay-le-Comte pour l'année 2023.

10- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2024 Votants : 16 (12 Verronneau / 4 Giraud)

Rapporteur : Serge BARREAU

Monsieur le maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2024.

Suite à cette consultation, nous avons reçu 2 devis :

- Cabinet VERRONNEAU : 5.250,00 € HT / 6.300,00 € TTC (3.60 % du montant HT de l'estimation des travaux de voirie 175.000 € HT)
- Cabinet GIRAUD : 5.062,00 € HT / 6.075,00 € TTC (4.05 % du montant HT de l'estimation des travaux de voirie 125.500€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessous :

- Cabinet VERRONNEAU : 5.250,00 € HT / 6.300,00 € TTC (3.60 % du montant HT de l'estimation des travaux de voirie 175.000 € HT)

11 – Objet : Décisions Modificatives/ Crédits supplémentaires Votants : 16

Rapporteur : Laurent DUPAS

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

Passerelle – 21500

Effacement de réseaux : + 15000

Tondeuse : + 6.500

BUDGET LOTISSEMENT DU CORMIER

Le Conseil Municipal vote les crédits supplémentaires suivants :

Recette : 7015 – ventes - + 3500

Dépense : 605 – travaux - + 3500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les décisions modificatives et les crédits supplémentaires.

12 – Objet : Convention entre la Commune et Mme LANDOZ Votants : 16

5 pour le 01/07

9 pour le 01/06

2 abstentions

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 16 mai 2023 par laquelle le conseil municipal décidait de valider un bail professionnel à compter du 1^{er} juin 2023 au profit de Madame LANDOZ, réflexologue, et de renoncer à percevoir l'intégralité du loyer pendant les 6 premiers mois. Il rappelle également la délibération en date du 28 mai 2024 par laquelle il était mentionné que le bail n'aurait pas lieu, une convention de mise à disposition étant suffisante.

Cependant Madame LANDOZ conteste la date du 1^{er} juin comme date de début des 6 premiers mois gratuits, étant donné que son activité n'a débutée qu'au 3 juillet 2024 (répertoire SIRENE).

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer quant à la date de début des 6 premiers mois gratuits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de débuter les 6 premiers mois gratuits à compter du 01/06/2023.
- de valider la convention d'un loyer mensuel de 350 € à partir du 01/12/2023 jusqu'au 10/03/2024, au profit de Madame LANDOZ.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Questions diverses :

- Point sur le repas des aînés / Maintient du repas
- 14.07 goûter brioche
- Vide grenier + marche octobre rose 29/09/2024
- Formation défibrillateur 01/07/2024 (10 places)
- Elections du 30/06 et du 07/07
- Courrier Mr CARDIN / Lecture du courrier, celui-ci sera envoyé au Département pour demande de comptage et une copie du courrier à la S/Prefecture, à Mr Le Député et à la Gendarmerie.
- PLUi / Le Conseil Municipal se montre favorable à condition que chaque commune soit présente dans toutes les instances du PLUi
- Discussion sur le 3 voies – proposition de mettre à l'ordre du prochain conseil une délibération pour demander un rond-point ~~au Niveau~~ à la Fraignée -

Fin de la réunion à 23h40

Le 02/07/2024
La secrétaire, Valérie GAUFFENIC

Le Maire, L.DUPAS



